



Montreuil, le 14 mai 2020

M. Olivier VERAN
Ministre des Solidarités et de la Santé
Courriel : sec.ministre.solidarites-sante@sante.gouv.fr

Mme Muriel PENICAUD
Ministre du Travail
Courriel : sec.ministre.travail@cab.travail.gouv.fr

Mme Élisabeth BORNE
Ministre de la Transition écologique et solidaire
Courriel : secretariat.ministre@ecologique-solidaire.gouv.fr

M. Olivier DUSSOPT
Secrétaire d'État chargé de la Fonction publique
Courriel : sp.semaccp@cabinets.finances.gouv.fr

N/Réf : NP/CLN
N°110_20200514

LETTRE OUVERTE

Objet : relance sur la continuité des activités pour les acteurs de la filière eau et assainissement : reprise d'activité

Mesdames et Monsieur les Ministres, Monsieur le Secrétaire d'État,

Par un courrier en date du 1^{er} avril 2020 que la fédération vous a adressé, nous vous alertions sur des études révélées par le journal « Le Monde » du 8 mars 2020, ainsi que sur d'autres analyses, démontrant que le COVID-19 était présent dans les selles. Nous demandons que des études plus poussées soient réalisées dans les réseaux d'assainissement pour vérifier son éventuelle présence, ainsi que recueillir le cas échéant, les informations nécessaires pour mieux le connaître afin de lutter contre lui, de manière efficace et cela tant pour la sécurité des travailleuses et travailleurs de ce secteur d'activité, mais aussi pour préserver la santé de la population, la salubrité publique et l'environnement.

Nous vous demandons également, d'agir afin que les salarié.e.s et agents des services de l'assainissement aient les moyens de protection nécessaires pour assurer la continuité de service en toute sécurité, ainsi que de diminuer le temps de travail journalier de ces travailleuses et travailleurs, l'attribution de temps de pause supplémentaires, et plus de repos dit dominical afin de leur permettre de mieux récupérer des contraintes qu'imposent le port de ces équipements de protection.

Notre courrier est resté lettre morte.

Nous le regrettons, car depuis l'envoi de ce courrier, de nombreuses études se sont faites, à l'étranger, révélant toutes la présence du Sar-cov-2, virus causant la maladie de Covid-19 au sein des réseaux d'assainissement. Nous notons que tous les scientifiques s'accordent pour dire que des études épidémiologiques sont un atout majeur pour prévenir les risques liés à cette pandémie, mais également de l'émergence de nouveaux virus ou de nouvelles maladies.

... / ...

Une étude réalisée à Paris nous inquiète au plus haut point. Celle-ci réalisée par le laboratoire R&D de l'établissement public Eau de Paris, entre le 5 mars et le 7 avril 2020, révèle des teneurs élevées dès le premier jour d'analyse, donc 5 jours avant le premier cas mortel à Paris, dans les eaux non traitées et les eaux usées. Rappelons que les eaux non traitées sont pompées directement dans la Seine et le canal de l'Ourcq, ce qui signifie qu'au moins une de ces sources est contaminée. La teneur est de 1 000 unités du génome du Sars-cov-2 par litre d'eau brute.

Les teneurs sont beaucoup plus importantes dans les réseaux d'assainissement :

- 1 000 000 unités du génome du Sars-cov-2 par litre d'eau usée entrant dans les stations d'épuration du SIAAP, donc dans les eaux usées des égouts des départements du 75, 92, 93, 94 et 100 000 unités du génome du Sars-cov-2 par litre d'eau traitée en sortie de ces stations.

Les virologues qui ont réalisé cette étude relèvent également que **la plupart des génomes détectés sont des génomes correspondant à des particules virales intègres, et donc potentiellement infectieuses**, même s'ils soulignent qu'il n'existe actuellement, pour ce virus (comme pour beaucoup d'autres microorganismes), ni de seuil sanitaire de référence dans les eaux ni de relation « dose-réponse » (nombre de malades attendus en fonction du nombre d'unités du génome du Sars-cov-2 par litre d'eau).

La Fédération CGT des Services publics considère que, si les études épidémiologiques demandées depuis plusieurs décennies par elle et les organisations syndicales de ce secteur d'activité avaient été menées, il serait peut-être possible d'avoir des seuils de référence pour bon nombre des microorganismes qui circulent de manière régulière dans les réseaux d'assainissement et que ceux-ci permettraient éventuellement d'établir plus facilement des données sur le Sars-cov-2 et la maladie qu'il provoque. Nous pensons notamment au SRAS en 2003 dont les scientifiques disent qu'il en serait la souche.

Quoi qu'il en soit, s'il n'existe donc pas de seuil de référence, nous savons qu'il suffit de quelques microgouttelettes pour être contaminé. Non seulement 1 litre d'eau représente bon nombre de microgouttelettes, mais cela rapporté au volume des eaux usées analysées, soit 2,5 millions de m³ par temps sec (1m³ = 1 000) et par jour, circulant dans les égouts des départements du 75, 92, 93, 94 et provenant de 400 communes du restant de l'Île-de-France et entrant dans les stations d'épuration, cela a comme nous l'avons dit, de quoi nous inquiéter au plus haut point. Cela nous amène également à une question : qu'en est-il pour les autres villes et villages ?

Autre questionnement, **les rats peuvent-ils propager le SARS-cov-2 ?** Nous savons qu'une surpopulation de plus en plus croissante de rats vit dans la capitale ainsi que la proche banlieue et qu'ils circulent par les réseaux souterrains, notamment ceux des égouts. **Nous considérons qu'il est plus que nécessaire de réaliser une étude sur le sujet.**

La Fédération CGT des Services publics réitère sa demande pour que soient réalisées au plus vite des études semblables à celles réalisées par R&D et des complémentaires, pour connaître la durée de survie du Sars-cov-2, s'il y prolifère, voire s'il mute, et cela dans toute la France. **Nous rappellerons que cette demande est absolument nécessaire tant pour les travailleuses et travailleurs de l'assainissement que pour la santé et la salubrité publique, que pour la protection de l'environnement.**

Nous considérons qu'une reprise d'activité n'est pas possible dans les conditions actuelles, et renouvelons notre demande pour que de véritables mesures de mise en sécurité soient instaurées pour protéger davantage les travailleuses et les travailleurs de l'eau et de l'assainissement, une diminution significative du temps de travail (temps que nous considérons également comme temps d'exposition au virus) de ces derniers, afin de permettre une meilleure récupération, suite aux contraintes liées au port des équipements de protection individuelle.

Nous réitérons également nos demandes pour :

- de véritables études épidémiologiques soient menées sur tous les salarié.e.s de l'assainissement ;
- que toute contamination par le SARS-cov-2 des travailleuses et travailleurs de l'eau et de l'assainissement, qu'il soit malade du COVID -19 ou pas, puisque l'on ignore des conséquences de cette maladie sur le long terme, soit systématiquement classée en accident de travail ;
- l'arrêt total de la réforme des retraites, l'arrêt de la suppression des régimes spécifiques de retraite, notamment celui de l'insalubrité pour les égoutiers et son extension à tous les travailleuses et travailleurs des réseaux d'assainissement, qu'ils soient du public ou du privé, et sous la seule condition d'avoir travaillé dix années au sein de ces réseaux, avec :
 - la restauration de l'âge d'ouverture des droits au départ en retraite à taux plein, dès cinquante ans ;
 - la bonification de trois trimestres pour chaque année travaillée dans les réseaux d'assainissement, sans limitation du nombre d'annuités de bonification.

Nous vous adressons, Mesdames et Monsieur les Ministres, Monsieur le Secrétaire d'État, nos plus sincères salutations.

Pour la Fédération CGT des Services publics
Natacha POMMET,



Secrétaire générale